

*Article 29 du Règlement*

inquiètent beaucoup sont en possession d'une proportion suffisante de ressources et ont assez de pouvoir économique, la loi devient un instrument de contrôle secondaire. Il ne suffit pas d'avoir le contrôle de la loi si des sociétés sont en mesure de dicter tranquillement la loi, en raison même de la proportion d'un secteur qu'elles possèdent et du pouvoir considérable qu'elles peuvent avoir sur le marché ainsi que des pressions énormes qu'elles peuvent exercer sur le gouvernement.

Le député de Bow River est là depuis assez longtemps pour le savoir. Des sociétés qui possèdent une forte proportion d'un secteur donné, qu'il s'agisse du pétrole, du grain ou des forêts, ont auprès des pouvoirs publics un pouvoir proportionnel à la portion du secteur sur laquelle elles ont le contrôle économique, même si les gouvernements conservent, du moins en théorie et très souvent en pratique, le pouvoir que leur confèrent les lois et les règlements.

Je voudrais que le député de Bow River admette au moins que ceux qui se tracassent au sujet de la concentration de la propriété entre les mains de personnes qui ne se soucient pas dans l'immédiat du bien-être du Canada mais qui s'occupent de leur marge bénéficiaire ou d'autre chose ont de bonnes raisons de le faire. J'ai entendu le député de Bow River parler d'autres institutions économiques, surtout des banques. Les sociétés pétrolières ne sont pas à l'abri des critiques qu'a faites le député au sujet des banques.

Le député de Qu'Appelle—Moose Mountain nous a en quelque sorte donné une leçon d'histoire sur le débat du pipeline des années 50; il a dit que les conservateurs et le NPD se seraient les coudes parce que se sont deux parti politiques nationalistes. Je suis d'accord, mais je signale en toute sincérité que les vrais conservateurs constituent une espèce en voie de disparition. Ce genre de nationalisme et de conservatisme socialiste que nous associons à certains membres du parti et à certaines traditions conservatrices à l'heure actuelle a pratiquement disparu. Même si j'ai respecté les arguments avancés, j'ai été plutôt surpris de voir le député de Qu'Appelle—Moose Mountain, qui était ministre au sein du gouvernement Diefenbaker, présenter des arguments en faveur de l'acquisition par la société Amoco.

Le député de Qu'Appelle—Moose Mountain a dit que le Canada ne peut pas s'isoler du reste du monde et que nous ne pouvons pas nous contenter de produire suffisamment pour répondre à nos propres besoins. C'est l'exemple qu'il a cité. Je suis d'accord avec lui mais lorsque nous parlons de produire suffisamment pour répondre à nos besoins, nous parlons de l'agriculture et des céréales. Nous parlons d'une ressource renouvelable, qui, bien gérée, peut durer un millier d'années. Par contre, le pétrole et le gaz ne sont pas des ressources renouvelables. Ce sont des produits tout à fait différents. S'ils sont mal gérés et contrôlés, ils peuvent s'épuiser plus rapidement qu'ils ne le devraient ou se vendre moins cher, selon la conjoncture économique.

Si j'ai appris quelque chose au cours de mes brèves années d'expérience parlementaire, c'est que la conjoncture évolue continuellement et qu'il est donc difficile d'établir des prévisions. Cependant, je rejette sans réserve l'exemple qu'a cité le député de Qu'Appelle—Moose Mountain selon lequel nous devrions produire plus que nécessaire pour répondre à nos

besoins et donc nous tourner vers le marché international également dans le secteur pétrolier et gazier. Il faut adopter dans ce secteur une stratégie tout à fait différente.

De temps à autre, à la Chambre des communes, on comprend pourquoi les néo-démocrates sont des néo-démocrates et les conservateurs des conservateurs. C'est toujours un peu plus difficile à déterminer pour les libéraux. Ce débat met en lumière l'énorme différence d'attitude, de sentiment et de jugement politique qui existe entre le Nouveau parti démocratique et le parti conservateur du Canada. Celui-ci est personnifié par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) qui fait preuve d'une passivité incroyable dans son rôle de ministre.

Pour le ministre, il faut laisser s'exercer les forces du marché et le gouvernement doit se préoccuper de la question lorsqu'il n'y a plus d'autre issue possible. Le ministre a déjà dit que le gouvernement ne s'opposera pas à une prise de contrôle par les États-Unis d'une société canadienne en difficulté, ce qui est manifestement le cas en l'occurrence. C'est une attitude très passive de recul, de laisser-faire par rapport à la situation.

Le ministre a adopté la même attitude quand je lui ai posé une question au sujet de la politique nucléaire du gouvernement fédéral. La semaine avant le congé de Pâques, je lui ai demandé ce que pense le gouvernement fédéral du projet de construction de la centrale Lepreau II au Nouveau-Brunswick. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit qu'il n'en savait rien, que cette question ne le concernait pas et qu'elle était du ressort provincial.

En ces deux occasions, il prétend que le gouvernement fédéral n'a rien à voir dans cette affaire, qu'il n'est qu'un spectateur oisif et qu'il incombe au Nouveau-Brunswick de décider s'il faut construire un autre réacteur nucléaire au Canada, et aux actionnaires de Dome si l'une des principales sociétés pétrolières et gazières doit tomber aux mains d'une multinationale américaine. Le gouvernement est au poulailler où il se demande ce qui va se passer, en attendant de lire les journaux pour voir comment les choses évoluent.

On est très, très loin de l'attitude des néo-démocrates dans ces deux situations, où nous estimons que le gouvernement fédéral a manifestement la responsabilité de poser les questions délicates et d'élaborer les politiques pertinentes pour fixer une orientation fédérale dans ces domaines afin de permettre au Parlement de se prononcer sur ces problèmes de choix énergétiques très délicats et sur la structure de notre économie dans ce domaine, au lieu de s'en remettre aux fantaisies du marché ou d'un programme électoral provincial quelconque comme c'est le cas avec Lepreau II au Nouveau-Brunswick.

● (2400)

Les raisons pour lesquelles les députés appartiennent à un certain parti deviennent quelquefois évidentes. Je me souviens d'un autre débat d'urgence sur l'énergie, à propos de la construction de la partie sud du pipeline de l'Alaska. Je me souviens de ce soir de juillet 1980, je crois, où le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), critique du NPD pour l'énergie comme il l'est aujourd'hui, et moi-même, avons pris la parole pour nous opposer à ce que le parti libéral, le gouvernement de l'époque, s'appêtait à faire au Canada en permettant l'exportation de gaz canadien en échange de l'engagement des Américains que la partie nord serait rapidement construite.